



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2025 est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

Que les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit :

- Les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement le 31 mars 2025;
- Les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en quatre versements égaux les 31 mars 2025, 2 juin 2025, 1^{er} août 2025 et 1^{er} octobre 2025.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 28^e jour du mois de février 2025.

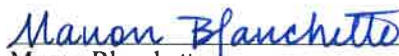


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28 février 2025.



Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière